

Les instruments de la violence

Contrôler les armes pour réduire et prévenir la violence armée

Marcus Wilson

Chaque année, plus de 526 000 personnes sont victimes d'actes de violence mortelle et, parmi elles, neuf sur dix meurent dans des circonstances étrangères à un conflit. La violence mortelle est étroitement liée au sous-développement et à l'incapacité d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (Secrétariat de la Déclaration de Genève, 2011, p. 1).

En fonction des contextes locaux, nationaux et régionaux dans lesquels elle s'exerce, la violence armée¹ se manifeste sous des aspects divers et les méthodes employées pour la réduire ou la prévenir varient dans des proportions similaires. Toutefois, les interventions directes² visant à la réduction et à la prévention de la violence armée (RPVA) ont toutes en commun des mesures de contrôle de l'accès aux armes les plus fréquemment utilisées pour perpétrer la violence, même si la nature de ces armes varie d'un pays et d'une région à l'autre³. Pour les besoins de ce document, le terme « désarmement » est utilisé comme un substitut permettant de se référer à ce type d'initiatives.

Les stratégies de désarmement sont fondées sur l'idée qu'en restreignant l'accès aux armes mortelles, il est possible de réduire le nombre d'homicides et de blessures dues à ces armes. Une étude de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), publiée en 2011 et portant sur 570 interventions de RPVA⁴ publiques ou émanant de la société civile, a par exemple montré que 90 % des interventions directes étaient des programmes de désarmement qui supposaient le retrait physique



États-Unis, Los Angeles : armes à feu volontairement remises à la police sur une durée de cinq heures le 9 mai 2009. Dans le cadre d'un programme de rachat d'armes d'une journée, les citoyens ont reçu des bons d'achat valables dans un supermarché local en échange des armes restituées. © Robyn BECK / AFP PHOTO

Le présent Policy Paper de la Déclaration de Genève fait partie d'une série visant à faciliter la prise de décisions d'orientation lors des débats continus sur le cadre de développement qui feront suite aux objectifs du Millénaire pour le développement. Cette série placera la réduction et la prévention de la violence armée dans le contexte plus large du développement durable afin de montrer comment la lutte contre la violence peut avoir un impact positif sur le développement. S'appuyant sur les données actuelles, ces documents visent à proposer des approches qui, estime-t-on, permettront de réduire et de prévenir la violence armée.

Ces Policy Papers sont préparés par le Secrétariat de la Déclaration de Genève et leur contenu ne signifie aucunement que les pays ayant adhéré à la Déclaration de Genève l'approuvent.

des armes présentes dans une société donnée (OCDE, 2011, p. 37, Table 2.2).⁵

Ce document de l'OCDE montre que ces initiatives de contrôle des armes ou de désarmement sont une condition nécessaire mais insuffisante pour espérer réduire ou prévenir la violence armée. Il analyse diverses approches adoptées dans le cadre d'interventions relatives aux armes – allant des tentatives « ponctuelles » de contrôle des armes aux approches intégrant le contrôle des armes dans des stratégies de développement plus globales – et donne un aperçu des forces et des faiblesses de chacune en matière de RPVA. Ce document livre des conclusions fondées sur des éléments factuels, dont les principales figurent ci-après :

- Les programmes reposant sur des contrôles de type ponctuel ne parviennent que rarement à provoquer une baisse durable de la violence armée.
- Les programmes de contrôle des armes sont plus efficaces quand ils s'appuient sur des stratégies exhaustives qui allient une réforme des politiques, des interdictions du port d'armes, des opérations de police, des campagnes de collecte et

de destruction des armes, des campagnes de sensibilisation et des initiatives visant à modifier les comportements.

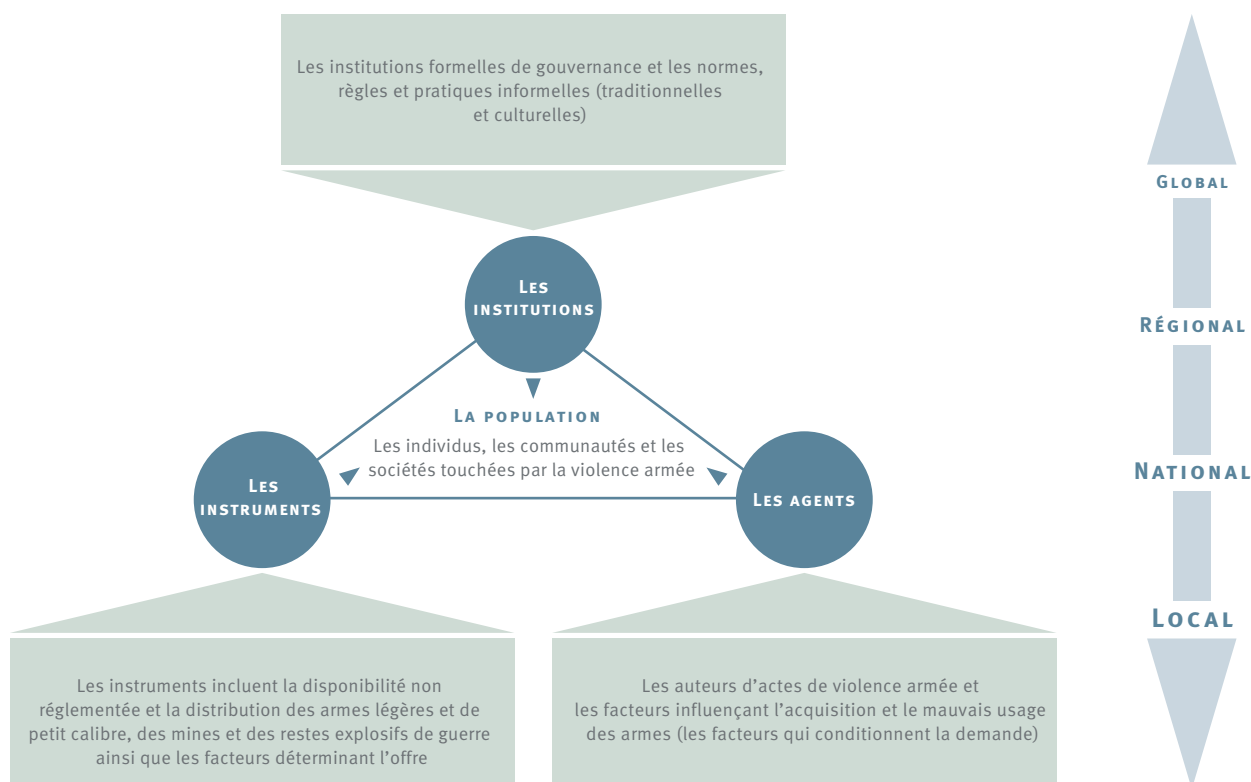
- Les initiatives qui remportent les succès les plus mesurables et les plus durables dans le domaine de la réduction du niveau de violence armée sont celles qui traitent à la fois les problématiques de l'approvisionnement en armes, de la disponibilité de celles-ci ainsi que des facteurs qui influencent la demande en la matière. En l'absence d'une prise en considération des facteurs qui conditionnent l'acquisition, l'utilisation et le mauvais usage des armes – comme le sentiment d'insécurité, le déficit de confiance envers les forces de l'ordre étatiques, etc. –, les conséquences des interventions ne se font sentir, au mieux, qu'à court terme.
- Si la moindre disponibilité des armes est une variable importante à prendre en compte pour espérer un succès durable de la planification du développement, il n'en est pas moins nécessaire de mener des projets complémentaires visant à agir sur les facteurs économiques et sociaux susceptibles d'aggraver le risque de violence armée.

Le contexte

Bien que la plupart des approches directes de la RPVA aient eu vocation à limiter l'accès aux armes, il n'existe que peu d'évaluations solides de l'impact des programmes de contrôle des armes sur le niveau de violence armée. De ce fait, dans le domaine de la sécurité, les politiques sont élaborées et les mesures mises en œuvre, dans leur grande majorité, en complète méconnaissance de cause. La plupart ne reposent que sur des idées préconçues portant sur l'efficacité supposée de certains types d'initiatives visant à réduire la violence (Restrepo et Villa, 2010, p. 3).

Il est néanmoins important de noter à quel point la compréhension et la prise en compte des raisons qui expliquent le pourquoi de l'acquisition, de l'utilisation et du mauvais usage des armes – les prétendus facteurs de la « demande » – sont des éléments clés de tout processus de réduction et de prévention de la violence armée (Atwood, Glatz, et Muggah, 2006). Un récent sondage Gallup portant sur la criminalité aux États-Unis a montré que les résidents américains justifiaient le fait qu'ils soient en possession d'une arme principalement par leur volonté d'assurer leur sécurité personnelle (Swift, 2013).

Figure 1 Le prisme de la violence armée



SOURCE: OECD (2009, p. 50)



États-Unis, New York. En août 2011, des officiers de police effectuent un contrôle aléatoire des sacs à l'entrée du métro. © Lucas Jackson / REUTERS

L'insécurité perçue et le besoin connexe de protection apparaissent également comme des facteurs déterminants de la possession d'armes dans d'autres contextes géographiques. Au Kenya, au Soudan du Sud et au Somaliland, des enquêtes sur les ménages ont montré que les personnes interrogées considéraient la sécurité personnelle et la protection de leur village ou de leurs biens comme la principale justification de leur décision de posséder une arme (Pavesi, 2013). Les personnes interrogées lors d'une enquête récente menée en Libye ont expliqué le fait qu'ils détiennent des armes à feu en invoquant trois raisons principales : leur volonté d'assurer leur propre protection contre les gangs et les criminels, la crainte d'un conflit à venir et la peur de l'instabilité qui règne dans le pays, et enfin la protection de leurs biens (Gallup, 2013).

Les réflexions sur la RPVA ont récemment évolué vers des approches nouvelles, perçues comme nécessaires, qui prennent en compte les facteurs déterminant « l'offre » autant que ceux affectant « la demande » et qui intègrent une conception plus large du développement, susceptible de lier les facteurs socioéconomiques et les autres facteurs aux problématiques locales, régionales et globales. La Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement s'inscrit pleinement dans cette tendance. En outre, la notion de « prisme de la violence armée », développée par l'OCDE (voir figure 1), permet de saisir les éléments et les niveaux clés qui conditionnent la formation des schémas de la violence armée, parmi lesquels on trouve les catégories de personnes

victimes de la violence armée, la disponibilité des instruments (des armes) ainsi que l'environnement institutionnel qui favorise l'exercice de la violence armée et/ou protège la population contre cette dernière (OCDE, 2009, pp. 51–55). Ce « prisme » est une possibilité offerte aux praticiens et praticiennes d'une part de dépasser les schémas de pensée habituellement associés au champ du programme dans lequel ils évoluent et, d'autre part, d'élargir leur vision du problème de la violence armée et des facteurs qui l'alimentent. Parce qu'il repose sur une analyse des forces et faiblesses d'un certain nombre d'approches et de projets spécifiques relatifs au contrôle des armes, ce document de l'OCDE illustre son propos par des exemples venant de nombreuses régions du monde et parvient ainsi à montrer la nécessité d'adopter des approches plus globales, dont les différents aspects reflètent la réalité du caractère multidimensionnel de la réduction des armes, pour que les stratégies de désarmement visant à la RPVA soient des réussites durables. Les interventions qui ignorent les différentes facettes du problème auront beaucoup moins de chances de faire véritablement la différence.

Les stratégies policières et les interventions de la justice

L'une des approches envisageables du contrôle des armes passe par le renforcement du pouvoir des forces de police, des forces de sécurité et du système judiciaire dans le but de dissuader les auteurs de violence en puissance. Toutefois, quand

des mesures répressives fondées sur le principe de la « tolérance zéro » – notamment les approches dissuasives doublées de sanctions plus sévères – sont mises en œuvre indépendamment de tout autre outil de RPVA, les faits semblent témoigner de leur incapacité à réduire et à prévenir véritablement la violence armée. De même, les opérations de police reposant sur le renseignement pour effectuer des saisies d'armes à feu dans des zones spécifiques (voir plus loin la section portant sur « les restrictions du port d'armes et les zones sans armes ») peuvent permettre de maîtriser la prolifération des armes. Mais, lorsque ces opérations sont menées indépendamment de tout projet de désarmement à visée préventive, les résultats obtenus s'avèrent limités dans le temps.

Les perquisitions réalisées dans les rues par les forces de police ont été utilisées dans de nombreuses zones urbaines dans le but d'extraire les armes des zones enclines à la violence. En Grande-Bretagne, la police est autorisée par la loi à procéder « à l'interpellation et à la fouille » [« *stop and search* »] de tout individu pouvant raisonnablement être soupçonné de porter une arme offensive ou une arme à feu⁶ (Eastwood, Shiner, et Bear, 2013, p. 18). Mais ces pouvoirs conférés aux forces de police sont critiqués car leur effet dissuasif sur le port d'armes est jugé improbable (Eades *et al.*, 2007, pp. 28–29). En 2003, un rapport du ministère de l'Intérieur britannique portant sur les mesures de *stop and search* mises en œuvre pour lutter contre les crimes à l'arme blanche comporte l'avertissement suivant :

Les « taux de réussite » sont étonnamment bas et laissent penser que les forces de police, en elles-mêmes, ne sont pas en mesure d'avoir un impact véritable sur le port d'armes blanches. Elles doivent être soutenues par des campagnes de sensibilisation et peut-être par des opérations « coup de poing » ponctuelles déclenchées quand la présence d'armes est avérée dans une zone particulière (cité dans Eades *et al.*, 2007, p. 28).

Dans la ville de New York, ces mêmes pouvoirs d'interpellation et de fouille [désignés par l'expression « *stop and frisk* » dans ce contexte] se sont avérés inefficaces, voire contreproductifs (Fratello *et al.*, 2013, pp. 2–3, 89–90).

Les approches prônant la « tolérance zéro pour le crime » ne sont pas non plus parvenues au résultat attendu, à savoir une diminution de la violence ou de la criminalité. Les tentatives de dissuasion par l'application de sanctions plus sévères se sont avérées inefficaces pour lutter contre les crimes à main armée (Durlauf et Nagin, 2011, p. 28 ; Cook et Ludwig, 2006, p. 693). Aux États-Unis, on attend encore que les recherches portant sur les sanctions minimales et la longueur des peines de prison à appliquer dans le cas de crimes par arme à feu apporte des certitudes sur l'efficacité de ce type de mesures dans la lutte contre la criminalité armée. Pour le moment, les résultats suggèrent plutôt qu'elles ont des effets contraires puisque qu'elles semblent exacerber les problèmes posés par les incarcérations en masse. Différentes études laissent penser que l'effet dissuasif d'une plus grande sévérité des peines infligées ne peut être, au mieux, que limité, particulièrement dans les contextes où les sentences prononcées sont déjà lourdes (Durlauf et Nagin, 2011, p. 31).⁷ Ce constat peut également être illustré par le Plan Mano Dura [le Plan Main Ferme], lancé par le président salvadorien sortant, Francisco Flores, huit mois avant les élections présidentielles de 2004. Il s'agissait d'un ensemble d'initiatives conjointes menées par la police et l'armée dans le but de démanteler les gangs et de réduire le nombre d'homicides. Si ces projets ont emporté un fort soutien populaire à l'époque, les militants en faveur des droits humains ont sévèrement critiqué l'approche

adoptée qui ne prenait aucunement en compte les volets de la prévention et de la réhabilitation. Au final, ces campagnes répressives n'ont eu aucun effet sur la réduction du taux d'homicides. Bien au contraire, le durcissement des sanctions et le confinement à grande échelle de membres de gangs dans des prisons isolées qui leur était spécifiquement dédiées ont renforcé leur cohésion et leur ont permis de conjuguer leurs efforts, ce qui a conduit à une explosion des cas d'extorsion (Wolf, 2011).

Les résultats obtenus par d'autres expériences menées en Amérique latine contrastent avec les bilans précédents et montrent que des approches communautaires diversifiées, qui allient la répression exercée par les forces de l'ordre à la mise en œuvre de solutions économiques et de subsistance alternatives, ont obtenu de très bons résultats dans le domaine de la réduction de la violence (Rodgers, Muggah et Stevenson, 2009). Ces initiatives dites de « seconde génération » reposent le plus souvent sur une approche de la prévention et de la réduction de la violence davantage fondée sur des éléments factuels et reconnaissent le fait que la violence est le fruit plutôt que le déterminant du contexte local. Les projets lancés au Nicaragua et au Salvador sous l'égide des programmes de développement des Nations unies comprenaient, entre autres, une réforme législative, des saisies d'armes, une interdiction du port d'armes dans les espaces publics, le développement environnemental des bidonvilles et des interventions ciblées

de sensibilisation des jeunes et des ménages à risque (Rodgers, Muggah et Stevenson, 2009, p. 16).

En résumé, les services de police et le système judiciaire sont des acteurs importants des efforts de RPVA, mais ils sont plus efficaces quand leur action est incluse dans une approche multidimensionnelle de la RPVA par le désarmement et le développement. Les initiatives prises par la police et la justice ne permettent pas, à elles seules, de proposer une solution suffisamment globale pour traiter tous les aspects du problème de la violence armée.

Les restrictions du port d'armes et les zones sans armes

Parmi les différentes formes de RPVA, l'interdiction du port d'armes dans les zones enclines à la violence et l'introduction de gun-free zones [zones sans armes] ont été très souvent utilisées dans le but d'éliminer les instruments de la violence et de restaurer la confiance de la population envers les forces de sécurité locales ou publiques. De la Colombie à l'Afrique du Sud, les exemples évoqués ci-après illustrent les effets positifs que peuvent avoir ce type de méthodes. Elles restent toutefois représentatives des approches directes du problème de la violence armée par le désarmement, et, mises en œuvre isolément, ne permettent pas de traiter la demande sous-jacente en armes. La durabilité de la RPVA est donc limitée dans ces circonstances.

En 1993, les trois plus grandes villes de Colombie, Bogotá, Medellín, et Cali, abritaient 23 % de la population et 31 % des homicides y étaient commis. Sous réserve de l'obtention d'un permis délivré par l'armée, les civils étaient autorisés à porter une arme à feu dissimulée dans les lieux publics (Villaveces, 2000, p. 1205). Les villes de Cali (en 1993 et 1994) et de Bogotá (de 1995 à 1997) ont institué une interdiction du port d'armes dont la particularité était d'être limitée à certaines périodes de l'année particulièrement propices à la violence, notamment les week-ends suivant les jours de paie, les jours fériés et les journées électorales (Villaveces, 2000, p. 1206). À Cali, l'analyse des résultats sur la période concernée a montré que le nombre d'homicides diminuait nettement durant



États-Unis, Arizona. En décembre 2004, des panneaux affichés dans une école élémentaire de Phoenix signalent une zone scolaire où la drogue et les armes sont interdites. © Matt York / AP Photo

les lapses de temps soumis à l'interdiction du port d'armes. Le taux d'homicides constaté lors des journées d'interdiction était de 89 pour 100 000 habitants, contre 107,5 le reste du temps (soit une baisse de 17 %), sans que soit à déplorer par ailleurs une augmentation visible du nombre d'homicides commis sans armes à feu (Villaveces, 2000, p. 1208, tableau 2). À Bogotá, la baisse constatée du taux d'homicide a atteint 9 %, ce taux passant de 59,3 à 54,2 pour 100 000 habitants (Villaveces, 2000, p. 1208, tableau 2). Les conclusions de cette étude révèlent que la mise en œuvre de programmes similaires pourrait éliminer une proportion non négligeable de la violence interpersonnelle et sauver des vies, même s'il s'est avéré difficile de déterminer si la diminution de la violence dans les cas étudiés était attribuable à l'incarcération des personnes interpellées en possession d'une arme à feu dans l'intention de donner la mort, à l'efficacité réelle de l'interdiction elle-même qui aurait découragé le port d'armes dans les lieux publics durant les journées concernées ou encore à la présence policière plus importante qui aurait dissuadé ou interrompu les actes potentiels de violence armée (Villaveces, 2000, p. 1209).

Le modèle colombien d'interdiction du port d'armes a été réintroduit pendant la période des fêtes de fin d'années, à la fin de l'année 2009 et au début de l'année 2010. L'évaluation du nombre d'homicides et de blessures par balle pendant la période d'interdiction montre une baisse importante des homicides par arme à feu dans les zones concernées, en comparaison avec les taux observés à la même période lors des années précédant la mise en œuvre de cette mesure. Selon l'étude, une interdiction d'une durée moyenne de 35 jours a permis de prévenir 11 homicides par arme à feu dans une zone type soumise à cette réforme, sans qu'une tendance à la substitution des armes ait été observée (Restrepo et Villa, 2010, p. 18). Mais une évaluation de cette même étude a révélé que la tendance à la baisse n'avait été constatée que sur une durée d'un mois après le début de l'interdiction, période durant laquelle le recul était de moins en moins marqué (Restrepo et Villa, 2010, pp. 3, 22). Selon les conclusions de cette même évaluation, les conséquences positives de l'interdiction du port d'armes sur la santé

publique n'ont été que temporaires et se sont atténuées à mesure que les actions étaient moins fermement mises en œuvre (Restrepo et Villa, 2010, p. 40).

En Afrique du Sud, les autorités ont choisi à bon escient d'éliminer complètement les armes des zones enclines à la violence plutôt que de les exclure pendant les périodes les plus propices à la violence, ce qui a permis de placer sur le devant de la scène l'usage criminel des armes à feu dans le pays. Au sortir de l'Apartheid, dans les années 1990 à 1994, l'établissement de *gun-free zones* (GFZ) [zones sans armes] a permis de renforcer le sentiment de sûreté et de sécurité au sein de certaines communautés, de réduire le nombre de personnes armées et, dans certaines zones, de réduire le taux de violence armée et le nombre de crimes par arme à feu (Kirsten, 2004, p. 19 ; 2006, pp. 35–46). Cette campagne a été la première de ce type à recourir à la participation la plus forte possible des communautés pour changer les attitudes envers les armes. L'approche de sensibilisation de la population adoptée dans le cadre des GFZ s'est doublée, en décembre 1994, d'une amnistie nationale de 24 heures sur les armes à feu qui a permis non seulement de collecter 900 armes mais aussi, selon les militants, de faire du contrôle des armes à feu une priorité politique (Kirsten, 2007, p. 2). Il a été reconnu que cette campagne a contribué au développement de nouvelles politiques et fait évoluer les mentalités de sorte qu'il ne soit plus perçu comme normal de détenir une arme à feu (Kirsten *et al.*, 2006, p. 31). Un certain nombre d'études ont confirmé le fait que les GFZ avaient effectivement eu un effet positif sur le sentiment de sécurité éprouvé par la population, notamment du fait de la diminution du nombre de coups de feu qui résonnaient aux oreilles des habitants et habitantes des zones concernées (Kirsten, 2006, pp. 62, 79).

Si aucun de ces deux types de mesures n'a permis de réduire le niveau de violence armée sur la durée, ils n'en sont pas moins des éléments qui, comme les campagnes de sensibilisation de la population (voir ci-après), peuvent soutenir un cadre global de RPVA – car ils permettent de rendre visible au plus grand nombre une forme de dénormalisation de l'usage des armes.

Les campagnes de sensibilisation des communautés et les changements d'attitude

Quand il est nécessaire de changer les normes ou les comportements pour soutenir de plus vastes programmes de désarmement, la sensibilisation de la population est souvent une composante précieuse des mesures de RPVA. Les statistiques montrent que les campagnes de sensibilisation menées conjointement à des changements législatifs et à des actions de désarmement sont plus efficaces que des campagnes isolées. Même si les initiatives isolées de sensibilisation de la population ne font que rarement reculer la violence, elles sont souvent indispensables quand il s'agit de modifier les attitudes envers la détention d'armes et les dynamiques sécuritaires qui, quand elles évoluent positivement, se manifestent par une diminution du nombre d'armes utilisées pour commettre des crimes et par une réduction de la violence armée. Ces initiatives sont également des occasions propices à l'engagement de la société civile dans les actions communautaires, un niveau d'intervention où l'État est sans doute moins efficace. Ces conclusions sont illustrées par des exemples venus de Serbie et du Somaliland.

En 2004, le Centre de documentation d'Europe du Sud-Est et de l'Est sur la lutte contre la prolifération des armes légères a lancé une campagne de sensibilisation, menée par la société civile, dans le but de modifier les attitudes envers la détention d'armes et la sécurité dans la ville serbe de Zrenjanin, touchée à cette période par une vague de crimes par arme à feu. Les organisateurs souhaitaient que ce programme initial de sensibilisation de la communauté – par les stations de télévision locales, par du porte-à-porte, par des activités de sensibilisation dans les écoles élémentaires, par des activités d'éducation aux risques dans les collèges, etc. – puisse mettre en place les fondements d'une participation plus active de la population aux futures initiatives d'amnistie sur les armes à feu et d'enregistrement de celles-ci. L'évaluation de la campagne a fait état d'un changement d'attitude global parmi les 40,5 % des habitants et habitantes de

la ville touchés par cette campagne qui visait à remettre en cause l'idée communément admise que la détention d'une arme à feu par un individu lui permet d'améliorer son niveau de sécurité personnelle (Attree, 2005, pp. 24, 26). Mais il est demeuré impossible de déterminer l'impact réel de ces changements positifs sur la diminution du nombre de crimes et d'actes de violence par arme à feu. Les évaluations du niveau atteint par la criminalité à main armée ne peuvent en effet être fiables en l'absence de données officielles suffisantes sur les victimes. Il est donc impossible de prouver que cette campagne isolée a véritablement été positive pour la santé publique (Attree, 2005, p. 25), et l'on peut légitimement s'interroger sur les résultats que cette campagne locale aurait pu obtenir en matière de réduction du nombre de crimes et d'actes de violence par arme à feu si elle avait été intégrée au cadre multidimensionnel d'une politique de sécurité et de désarmement.

Au Somaliland, au début des années 1990, la campagne « No Gun » [Zéro arme] a été lancée par un collectif composé de négociants et de leaders de la communauté, de groupes de la société civile et de groupes de femmes pour lutter contre les guerres de gangs et la violence armée qui en découlait. Cette campagne visait à stigmatiser l'usage des armes et les détenteurs d'armes à feu. Les hommes armés se sont vu refuser l'accès aux boutiques et ont été insultés dans la rue. D'autres initiatives de soutien, comme des spectacles/des présentations contre les armes et des sermons religieux, ont renforcé cette campagne de la société civile. En quelques semaines, les armes avaient été éliminées des rues et les membres des milices de clan avaient été encouragés à quitter leur gang pour rejoindre les forces de sécurité nationales. Grâce à cette initiative, il est devenu rare de voir une arme dans un lieu public et les policiers et militaires sont devenus, aux yeux de la communauté, les seules personnes autorisées à porter une arme dans l'espace public (OCDE, 2009, p. 79, encadré 5.2).

Ces exemples montrent que les initiatives communautaires peuvent modifier les attitudes envers les armes mais aussi qu'il serait nécessaire de mettre en place un suivi permanent du niveau de violence à l'issue de ce type de programmes, de

façon à pouvoir en mesurer l'impact réel. Aucune des interventions évoquées ne peut apporter la preuve de son impact sur le recul de la violence armée, car elles se sont avérées incapables d'effectuer un suivi à long terme de la violence après la fin du programme. Pour que les campagnes de sensibilisation de l'opinion publique et des communautés aient un impact à long terme et mesurable sur le niveau de violence armée, il est impératif qu'elles soient élaborées de façon à ce que leur efficacité puisse être durablement évaluée, et il serait souhaitable qu'elle soient soutenues par une réforme législative et des campagnes physiques de désarmement⁸

Les campagnes de collecte et de saisie

Les campagnes de collecte et les cérémonies publiques de destruction d'armes peuvent permettre de renverser une tendance existante à la prolifération des armes et de restaurer la confiance parmi les populations civiles. Dans les contextes post-conflits, le rôle de ces activités peut s'avérer crucial dans la lutte contre la menace que représente la résurgence de la violence. Mais, lorsque la planification est inadéquate et la mise en œuvre peu nuancée, particulièrement dans des situations post-conflit ou dans des zones où la sécurité est précaire, les programmes de collecte d'armes peuvent priver certaines communautés vulnérables de leurs armes et aboutir à l'effet inverse de celui escompté. Dans des environnements civils non conflictuels, les stratégies isolées de collecte – qui ne bénéficient pas du soutien de campagnes politiques ou visent à changer les comportements – ne peuvent constituer que des réponses partielles à la plupart des problèmes plus généraux relatifs à la violence armée.

Les campagnes de collecte et de saisie

À la suite du long processus de paix qui a mis fin au conflit cambodgien en 1998, le premier programme de collecte d'armes a été lancé à la fin de cette même année. Selon les informations officielles fournies par le gouvernement en 2006, 130 000 armes avaient été collectées depuis 1998, auxquelles venaient s'ajouter les 180 000 armes détenues par l'État qui

avaient été détruites. Sur cette même période, le taux d'homicide a nettement décliné, passant de 8 pour 100 000 habitants à 3,5 (Wille, 2005, pp. 61, 65). Entre 1998 et 2009, le nombre de cas d'homicide⁹ a considérablement baissé au Cambodge (Broadhurst, Boudhours et Keo, 2012, p. 6). Les recherches menées par le *Phnom Penh Post* sur la base statistique des admissions dans les hôpitaux montrent une diminution spectaculaire et constante des morts par balle depuis 1996 (Wille, 2005, pp. 67–68). Bien qu'il soit difficile de prouver de façon définitive que les changements observés sont bien le fruit des initiatives de désarmement, la période durant laquelle la campagne de désarmement a été menée ainsi que son ampleur peuvent raisonnablement amener à conclure à l'impact considérable des limitations de l'accès aux armes à feu sur le nombre d'homicides en général et sur celui des homicides par balle en particulier (Wille, 2005, p. 72).

Les interventions post-conflit menées en 2003 dans les Îles Salomon par la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon font désormais figure de modèle pour les autres projets de renforcement de la stabilité et de désarmement post-conflit. Les mesures de désarmement mises en œuvre parallèlement à la reconversion des ex-miliciens ont permis de collecter et de détruire quelque 3 700 armes à feu – soit plus que ce que l'on avait estimé être le nombre total d'armes dans le pays (Karp, 2009, p. 175).

En Afrique de l'Est, de nombreuses tentatives de désarmement des populations civiles ont été menées pour lutter contre la prolifération des armes automatiques au sein des communautés nomades de gardiens de troupeaux des régions transfrontalières de l'Éthiopie, du Kenya, du Soudan du Sud et de l'Ouganda. Elles ont obtenu des résultats inégaux. Dans les zones où le pouvoir de l'État était insuffisant pour assurer le maintien de l'ordre, la détention d'armes était le meilleur moyen pour chacun de garantir sa propre sécurité. Durant les dix premières années de ce siècle, des mesures de désarmement ont été imposées à plusieurs reprises dans le but de restaurer l'autorité de l'État dans cette zone. Dans l'état du Jonglei, situé dans l'actuel Soudan du Sud, les campagnes coercitives de désarmement ont entraîné la remise

« volontaire » de 3 300 armes à feu – dont beaucoup étaient de bonne qualité – aux représentants du gouvernement, par l'intermédiaire des chefs locaux. Le Small Arms Survey a fait état d'une forte baisse de la victimisation dans l'état du Jonglei à la suite du processus de paix conjoint et de la campagne de désarmement, la proportion des personnes interrogées qui se percevaient autant ou plus en sécurité qu'auparavant étant passée de 76.4 à 84 % au moment de l'étude (Karp, 2009, p. 167, encadré 5.3). Mais les initiatives de désarmement post-conflit ne remportent pas toutes le même succès et le conflit qui s'est déclenché par la suite dans l'état du Jonglei tend à montrer que, même dans ce cas précis, le succès a été de courte durée.

À la suite de l'Accord de paix global, le gouvernement du Soudan du Sud a lancé une série de campagnes de désarmement des populations civiles dans le but de renforcer le contrôle légitimement exercé par l'État et d'instaurer la paix. Dans l'état du Jonglei, l'approche peu nuancée mise en œuvre a provoqué des violences qui ont causé la mort de 1 600 personnes lors de ce qui allait devenir l'opération militaire la plus meurtrière depuis la fin de la seconde guerre civile (O'Brien, 2009, pp. 10, 21). En 2008, le gouvernement a réitéré l'expérience et annoncé un programme global de désarmement des populations civiles sur une durée de six mois, lequel était supposé être le plus grand jamais mené dans les dix états du Soudan du Sud et impliquer des milliers de soldats dotés d'un pouvoir d'exécution suffisant pour s'opposer aux contrevenants (O'Brien, 2009, p. 16). La campagne de 2008, même si elle est restée globalement non violente, s'est avérée inefficace et a été en grande partie ignorée par cinq des dix états du pays. Un seul état a fait part du nombre d'armes collectées, sans même préciser si toutes ces armes avaient effectivement été rassemblées pendant les six mois de la campagne. Les faits semblent prouver que l'impact de cette campagne sur la violence entre civils a été faible, voire nul (O'Brien, 2009, pp. 11–12, 49).

En 2001 et 2002, les tentatives du gouvernement ougandais pour restaurer son autorité dans la région du Karamoja se sont soldées par la saisie et la destruction de 10 000 armes à feu, soit un quart environ de l'arsenal des Karimojong. Mais l'approche adoptée

était peu nuancée et elle a fait de cette zone favorable au gouvernement une région d'opposition. Les affrontements qui en ont découlé ont contraint les forces gouvernementales à se retirer de la région en 2003, laissant derrière elles les communautés désarmées et vulnérables (Bevan, 2008, p. 54 ; Wepundi, Ndung'u et Rynn, 2011, p. 13).

Ces exemples montrent que les approches peu nuancées adoptées par les gouvernements pour désarmer certains groupes et communautés spécifiques peuvent mener à des situations d'instabilité, voire de violence, notamment quand elles ne sont pas équilibrées, qu'elles manquent de transparence et qu'elles ne sont pas mises en œuvre de façon égale dans tous les contextes.

En 2005 et 2006, le gouvernement kenyan a lancé une campagne de collecte d'armes dans les zones de la région du Karamoja frontalières avec l'Ouganda, au cours de laquelle 2 298 armes à feu et 4 418 cartouches de munitions ont été remises aux autorités. Mais cette campagne a laissé la communauté Samburu dans une situation de plus grande vulnérabilité aux attaques, simplement parce que les Samburu s'étaient montrés plus coopératifs et avaient remis aux autorités les armes en bon état de marche dont ils disposaient alors que les ethnies voisines avaient essentiellement abandonné leurs armes non utilisables. En conséquence, les Samburu n'ont pas soutenu l'amnistie de 2009 car ils étaient mécontents d'avoir été laissés sans armes face à leurs

voisins hostiles en 2006 (Wepundi, Ndung'u et Rynn, 2011, pp. 10–11). Ce projet a été critiqué en raison notamment de son faible niveau d'appropriation au niveau local, de ses difficultés administratives, de la mauvaise coordination entre animateurs issus de la société civile et forces de sécurité et enfin de son incapacité à traiter les causes sous-jacentes de la détention d'armes (Wepundi, Ndung'u et Rynn, 2011, p. 11).

Le cas de la région du Karamoja met au jour les conséquences de la mise en œuvre d'un processus de désarmement dans un contexte où les autorités ne sont pas parvenues à restaurer la confiance et à garantir la sécurité physique de la population locale. Dans les zones de conflit, les saisies d'armes sont plus efficaces quand elles ont lieu une fois le sentiment de sécurité et de confiance restauré au sein de la population. La logique inverse ne permet pas d'obtenir les mêmes résultats (Bevan, 2008, p. 80 ; Karp, 2009, p. 167, encadré 5.3 ; Wepundi, Ndung'u et Rynn, 2011, pp. 15–16).

Les collectes d'armes dans les zones non conflictuelles

Dans les zones non conflictuelles, l'efficacité des programmes de collecte et de saisie d'armes est subordonnée à leur intégration à des initiatives plus globales visant à réduire la demande et à rendre plus difficile l'accès aux armes de substitution. Dans le cas des armes légalement détenues, les campagnes de collecte et les autres types de mesures de



Brésil, Sao Paulo. Un Graffiti dans le centre-ville de Sao Paulo pendant un programme national de rachat d'armes en juillet 2004. © Mauricio LIMA / AFP PHOTO

contrôle se heurtent à de nombreux obstacles, notamment quand les armes sont détenues à des fins de protection, que leurs propriétaires estiment que leur sécurité personnelle est une priorité vitale et qu'ils ne souhaitent pas transiger sur ce point (Swift, 2013). Les études portant sur les opérations de rachat d'armes aux États-Unis montrent que cette mesure n'est pas efficace pour faire reculer la criminalité d'une part quand les interventions sont de courte durée et fondées sur le volontariat et, d'autre part, quand le réapprovisionnement est aisé (Cook et Ludwig, 2006, p. 711). De plus, aucun élément factuel ne vient confirmer le fait que les armes restituées puissent l'avoir été par des criminels (Kuhn *et al.*, 2002, p. 144 ; Romero *et al.*, 1998, p. 209).

Les collectes d'armes blanches se heurtent à des difficultés encore plus importantes que celles rencontrées dans le cas des armes à feu et elles sont moins susceptibles d'avoir un quelconque impact mesurable. Au Royaume-Uni, par exemple, les résultats obtenus par les amnisties sur les armes blanches n'ont été que de courte durée, notamment parce que nombre d'entre elles n'ont pas été soutenues par des mesures de grande envergure visant à réduire la demande en armes blanches (Eades *et al.*, 2007, p. 27). Si les amnisties semblent permettre une diminution modeste du nombre de délits commis à l'aide d'une arme blanche, l'étude reconnaît que la mesure quotidienne de ces délits est une statistique volatile et que la baisse relativement réduite qui a été constatée pourrait être attribuée à la chance ou à une coïncidence. Néanmoins, il semble que ce type d'opérations ait permis de mieux faire connaître le problème auprès du grand public et d'affiner les procédures d'enregistrement de ce type de délits. Sous l'influence combinée de ces deux conséquences, le nombre de crimes à l'arme blanche déclarés à la police a augmenté, ce qui peut être considéré comme un résultat positif (Metropolitan Police, 2006, pp. 5–6).

Les programmes de collecte d'armes bien organisés, justes et transparents ont toute leur place dans les stratégies de désarmement, particulièrement quand ils sont associés à des mesures d'interdiction légale et à des campagnes de sensibilisation de l'opinion publique.

Mais les collectes détachées de toute autre mesure visant à traiter les causes sous-jacentes de la violence ou de la demande en armes n'ont, au mieux, que des effets temporaires.

Les approches intégrées du désarmement

Les programmes de désarmement des populations civiles les plus efficaces sont ceux qui s'appuient sur le soutien de la population, sur une obligation de conformité juridiquement contraignante, sur des réformes de la réglementation du commerce et du transfert des armes susceptibles de prévenir un réarmement rapide ainsi que sur des stratégies visant à réduire la demande en armes (Karp, 2009, p. 165). Les initiatives isolées de désarmement ont des effets limités si elles ne bénéficient pas de l'appui de réformes réglementaires. En outre, celles qui comprennent une composante de sensibilisation de la population ont l'avantage de pouvoir changer les attitudes envers les armes.

Les expériences menées dans différents pays montrent que les programmes de collecte d'armes de grande envergure sont susceptibles de réduire la violence armée de façon mesurable, lorsqu'ils sont accompagnés de réformes législatives et de campagnes visant à modifier les attitudes et qu'ils bénéficient du soutien de la société civile. Les cas du Brésil, de l'Australie et de l'Afrique du Sud illustrent différentes approches intégrées du désarmement qui, toutes, peuvent se prévaloir d'avoir concrètement réduit le nombre de victimes des armes à feu.

Le Brésil

Par le biais de l'Estatuto do Desarmamento (le Statut de désarmement), le Brésil a réformé sa législation sur les armes à feu en 2003. L'âge légal pour l'achat d'une arme à feu a été rehaussé à 25 ans, l'obligation d'enregistrement a été étendue à toutes les armes, le port d'armes dans les lieux publics a été interdit, un processus de vérification des antécédents des détenteurs d'armes a été mis en place, les sanctions infligées aux auteurs de délits commis avec une arme à feu ont été renforcées et des mesures de contrôle des importations d'armes à feu ont été mises en œuvre (de Souza *et al.*, 2007,

pp. 577–82). Le statut prévoyait également un programme de rachat des armes d'une durée de 18 mois et une amnistie pour tout détenteur d'une arme non enregistrée qui souhaitait procéder à son enregistrement. En octobre 2005, la campagne avait déjà permis de collecter plus de 450 000 armes à feu dans tout le pays (de Souza *et al.*, 2007, p. 576).

On estime que cette réforme législative, associée au programme de restitution volontaire des armes et à la campagne de sensibilisation de la population, a permis d'éviter 5 563 morts potentielles par balle en 2004 (de Souza *et al.*, 2007, p. 575) ; elle a également contribué à la chute de 12 % du nombre de morts par balle entre 2004 et 2006 (OCDE, 2009, p. 90, encadré 5.7) et à la baisse de 18 % du taux d'homicide par arme à feu à Rio de Janeiro sur les trois ans qui ont suivi la mise en application du Statut en 2003 (Dreyfus *et al.*, 2008, p. 20). L'utilisation de couteaux et autres objets pénétrants à des fins criminelles a également décliné de 2.3 % (de Souza *et al.*, 2007, pp. 577–82).

Les données disponibles au niveau national étant inadéquates, il reste nécessaire de procéder à une évaluation de la persistance des effets du Statut de désarmement dans tout le pays. La seule analyse empirique de la relation causale entre la disponibilité des armes à feu et la criminalité a été menée au niveau municipal. Une étude affirme néanmoins que le Statut de désarmement a conduit à une diminution importante et rapide de la criminalité, à une baisse du nombre relatif de policiers blessés dans l'exercice de leurs fonctions, à une diminution du nombre de personnes tuées dans des affrontements avec les forces de police, à une augmentation du nombre d'armes saisies par la police et enfin à une amélioration globale de la sécurité publique (dos Santos et Kassouf, 2011, p. 559).

Des données probantes venues de tout le pays semblent confirmer l'impact positif apparent de l'approche adoptée par le Statut de désarmement, laquelle associe des lois plus strictes sur le contrôle des armes, le retrait de la circulation d'un nombre important d'armes, des services de police plus efficaces et la mobilisation de la société civile. Il est nécessaire d'approfondir l'examen des données nationales sur la criminalité pour mesurer les effets à long terme des mesures mises



Australie, Melbourne. Un employé d'une société de sécurité montre les armes remises à des fins de destruction après l'introduction de la loi interdisant la détention de fusils automatiques et semi-automatiques par la population civile. © William WEST / AFP PHOTO

en œuvre, mais, en l'état actuel des choses, le Brésil a incontestablement réussi à réduire substantiellement le nombre d'homicides commis sur son territoire, particulièrement celui des homicides par balle, depuis l'entrée en vigueur du Statut en 2003.

L'Australie

En 1996, en réaction à la pire fusillade que le pays ait connue, celle de Port Arthur en Tasmanie, et au tollé général ainsi qu'à la mobilisation de la société civile que l'évènement a déclenchés, l'Australie a lancé un programme visant au rachat et à la destruction de 700 000 armes à feu détenues par des civils. Ce programme a été mené conjointement à la mise en œuvre du National Firearms Agreement (NFA) [Accord national sur les armes à feu], une complète refonte des lois régissant la détention, l'acquisition et le transfert des armes à feu au niveau fédéral comme à celui des états. Les armes automatiques et semi-automatiques ont été interdites, un registre national des armes à feu a été institué et la réglementation des permis de port d'armes autorisées a été renforcée. Il a été prouvé que ces mesures ont profondément amélioré la santé publique. Entre 1995 et 2006, les homicides et les suicides par balle ont vu leur nombre diminuer respectivement de 59 et de 65 % (Leigh et Neill, 2010, p. 518 ; Chapman *et al.*, 2006, p. 365). Après l'entrée en vigueur du NFA, le taux national de morts par balle pour 100 000

habitants, tous types confondus, a décliné au moins deux fois plus vite que ne le laissait espérer la tendance antérieure (une baisse de 6 % au lieu de 3), de même que le nombre d'homicides par arme à feu (une baisse de 7.5 % au lieu de 3) et que le nombre de suicides par arme à feu (une baisse de 7.4 % au lieu de 3), sans qu'une tendance à la substitution des armes utilisées pour les homicides ou les suicides ait été identifiée à cette époque (Chapman *et al.*, 2006, p. 365). En 2013, l'Institut australien de criminologie a fait état du caractère continu de la tendance à la baisse du taux d'homicide depuis 2001 (Chan et Payne, 2013, p. 5). Mais, si le nombre d'homicides par arme à feu a continué à décroître, celui des homicides par arme blanche et instruments tranchants a augmenté, notamment dans le cas des crimes commis à l'encontre de proches ou de connaissances (Chan et Payne, 2013, pp. 13–14).

En outre, une étude menée en 2006 par l'Université de Sydney défend l'hypothèse que le NFA pourrait également être considéré comme un moyen efficace de réduire le risque de voir se produire des fusillades de masse. En effet, l'Australie a été le théâtre de 13 fusillades de ce type (qui ont fait 112 morts et 52 blessés) durant les 18 ans qui ont précédé l'entrée en vigueur du NFS en 1996, alors qu'aucune n'a eu lieu durant les dix années et demi qui ont suivi (Chapman *et al.*, 2006, p. 365). Le fait que le pays n'ait à déplorer aucune fusillade de masse est un fait établi jusqu'à la fin de l'année 2013 (O'Malley, 2013).

Encadré 1 Salvador

Au Salvador, en 2005 et 2006, un projet pilote municipal de 24 mois a été mis en œuvre par une coalition de la société civile appelée Society Without Violence [Une société sans violence] dans les municipalités de San Martín et de Llopango, dans le but de réduire le niveau de violence armée. La campagne a été élaborée autour des axes d'intervention suivants : restreindre le port d'armes dans les lieux publics, améliorer la capacité d'action de la police, changer l'attitude de la population envers les armes à feu et organiser la restitution volontaire des armes (ce dernier point n'a pas été mis en œuvre) (Cano, 2006, pp. 11–12, 56). Selon une évaluation du projet, ce dernier était, en bref, une tentative visant à diminuer la violence dans les espaces publics en y décourageant la circulation des armes (Cano, 2006, p. 56). Toujours selon cette évaluation, la mise en œuvre du projet s'est heurtée à une opposition et à une absence de volonté politique émanant des gouvernements municipaux, qui ont ouvertement fait part de leurs critiques (Cano, 2006, p. 57). Les indicateurs relatifs au niveau de violence donnent des résultats contradictoires. Les données sur les actes de violence mortelle à San Martín montrent une diminution notable du nombre d'homicides par arme à feu, alors que la ville de Llopango a vu le nombre d'homicides augmenter sur son territoire (Cano, 2006, p. 60). L'enseignement à retenir de cette expérience est que les approches du désarmement ne peuvent espérer atteindre leurs objectifs que lorsqu'il existe une volonté politique de voir ceux-ci se réaliser et qu'il est possible pour la population de s'approprier ces approches. Les chances de succès d'une approche de la RPVA, même multidimensionnelle, sont réduites si elle est imposée dans un contexte réfractaire à sa mise en œuvre.



Salvador. Un soldat détruit la chambre d'un pistolet à la torche à souder en septembre 2012, dans le cadre d'un programme qui a permis à l'armée de détruire plus de 800 armes et des milliers de cartouches de munitions remises par des gangs. © Ulises Rodríguez / REUTERS

L'Afrique su Sud

En Afrique du Sud, le taux d'homicide, qui atteignait le chiffre de 66.9 pour 100 000 habitants en 1994, a décliné de plus de la moitié pour atteindre 30.9 en 2011 et 2012 (Jaynes, Alvazzi de Frate et Pavesi, 2013, p. 135). Suite au renforcement, entre 2001 et 2004, des lois régissant le contrôle des armes à feu, l'évolution du nombre d'homicides commis avec ou sans arme à feu a été évaluée. Les résultats montrent que les taux des deux catégories d'homicides ont diminué, mais que celui des homicides par arme à feu a baissé beaucoup plus vite et en corrélation avec les restrictions progressivement imposées à l'accès aux armes (Abrahams, Jewkes et Mathews, 2010, p. 588).

Conclusion

Quoique nécessaires à la réduction et à la prévention de la violence armée, les initiatives visant à retirer physiquement les armes de la circulation sont en elles-mêmes insuffisantes. Ce document est une illustration du fait que les progrès mesurables et durables dans ce domaine nécessitent des stratégies plus intégrées.

Ce document souligne par exemple le fait que les interdictions du port d'armes sont susceptibles de faire changer les attitudes et de réduire momentanément la violence mais que, détachées de tout activité complémentaire visant à réduire la demande en armes, elles sont peu nombreuses à obtenir des résultats positifs durables. L'intégration d'activités de sensibilisation et l'engagement de la société civile dans les campagnes de désarmement permettent souvent de mobiliser la population, de modifier les attitudes envers les armes et de réduire temporairement la demande, mais leurs effets mesurables à long terme sont inexistantes en l'absence d'autres approches susceptibles de réduire la demande en armes. Selon le contexte, les programmes d'élimination des armes parviennent non seulement à retirer ces dernières de la circulation mais aussi à sensibiliser la population et à restaurer au moins en partie la confiance envers les forces de l'ordre. Mais, les programmes de collecte isolés ne parviennent que rarement à réduire la violence armée ou même à limiter sur la durée le nombre d'armes en circulation.

À l'instar du développement durable que l'on ne peut espérer construire

seulement par la réduction des conflits et de l'instabilité, la violence armée ne peut être réduite par le simple fait d'éliminer les armes de la circulation. Les initiatives qui sont à l'origine des diminutions les plus mesurables et les plus durables du niveau de violence armée sont celles qui ont adopté une approche multidimensionnelle pour traiter un problème qui l'est tout autant. Ces initiatives ont abordé la problématique de la demande par le biais de campagnes de sensibilisation qui ont changé les attitudes envers les armes qui prévalaient au sein des communautés. Elles ont retiré les armes surnuméraires ou illicites de la circulation, ce qui a eu pour conséquence de favoriser l'engagement des communautés dans les mesures de lutte contre la criminalité. Elles ont limité les possibilités de réarmement en mettant en application des changements législatifs portant sur l'acquisition et le transfert des armes. Enfin, il convient d'évoquer un dernier élément très souvent omis mais pourtant nécessaire au succès des programmes de RPVA : les moyens nécessaires à la mesure de leur impact une fois la phase de mise en œuvre terminée. Ces programmes omettent bien trop souvent d'inclure dans leur conception l'analyse empirique des effets à long terme de leurs actions.

Suggestions d'orientation

Différents facteurs doivent être pris en considération lors de l'élaboration de programmes de désarmement efficaces et susceptibles de réduire la violence armée et de sauver des vies :

- La volonté politique, l'appropriation locale, la volonté d'inclure toutes les parties prenantes ainsi qu'une gestion efficace des programmes sont des prérequis. La planification détaillée du programme peut se trouver perturbée par l'absence d'adhésion des décideurs et des communautés aux activités ou aux objectifs des programmes. Les approches coercitives du désarmement risquent d'isoler les communautés dont l'implication est pourtant cruciale. À l'inverse, les initiatives de désarmement volontaire renforcées par des changements dans les attitudes peuvent être des vecteurs de coopération et de confiance.

- Le choix des communautés ciblées ne doit pas reposer sur un biais politique ou ethnique. En effet, si la population considère que le but d'un programme est d'imposer un désarmement sélectif touchant certaines communautés et pas d'autres, ce dernier sera voué à l'échec.
- Les institutions étatiques ne peuvent pas résoudre le problème de la violence armée par elles-mêmes. En impliquant les communautés, les représentants de la société civile et le secteur privé à chaque étape, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation, il est possible de garantir le fonctionnement cohérent des programmes et l'évaluation de leur efficacité sur le terrain.
- Les programmes ponctuels ou lancés en réaction à certains événements sont moins susceptibles d'avoir un impact positif que ceux qui sont associés à une stratégie de RPVA plus globale et à plus long terme.
- Pour éviter les initiatives spontanées, souvent peu fructueuses et parfois même contreproductives, il est nécessaire d'acquérir une compréhension exhaustive du problème que représente la violence armée. Les observatoires de la criminalité et de la violence peuvent fournir des éléments utiles au développement d'interventions fondées sur des données factuelles solides.
- Les progrès à court terme en matière de désarmement sont voués à l'échec si les causes profondes qui déterminent la demande en armes, comme l'insécurité et les filières de réarmement, ne sont pas traitées conformément aux méthodes éprouvées du développement durable et du renforcement de la paix.
- Pour évaluer les progrès obtenus grâce aux programmes de désarmement, il faut mesurer non seulement le nombre d'armes collectées mais aussi l'évolution de la corrélation entre sécurité réelle et sécurité perçue, la confiance envers les institutions étatiques, les perspectives de développement économique et, enfin, le nombre de vies sauvées.
- Les programmes doivent intégrer, dès leur conception, un suivi à long terme du niveau de violence et prévoir des

ressources financières et techniques à cet effet. Les programmes de désarmement sont trop nombreux à être mis en œuvre sans que soient prévus les moyens d'évaluer leur impact futur.

Notes finales

- 1 Pour les besoins de ce document, la violence armée est définie comme « l'usage intentionnel d'une force illégitime (exercée dans les faits ou utilisée comme une menace), au moyen d'armes ou d'explosifs, à l'encontre d'une personne, d'un groupe, d'une communauté ou d'un État, usage qui a pour conséquence de compromettre la sécurité des personnes et/ou le développement durable » (Secrétariat de la Déclaration de Genève, 2008, p. 2)
- 2 Les programmes dits « directs » ont vocation à traiter les problématiques liées aux instruments, aux acteurs et aux environnements institutionnels qui favorisent la violence armée (les composantes), par opposition aux programmes dits « indirects » qui traitent des facteurs de risque immédiats et structurels qui sont à l'origine de la violence armée (les conditions) (OCDE, 2011, p. 22).
- 3 On estime que 42 % des homicides commis dans le monde le sont à l'aide d'une arme à feu, mais cette proportion dissimule de fortes inégalités régionales puisqu'elle est de 21 % en Europe occidentale et centrale alors qu'elle atteint 74 % sur le continent américain. Les armes à feu sont donc plus susceptibles d'être utilisées pour tuer sur le continent américain, alors que ce sont les armes blanches qui, en Europe, ont deux fois plus de chances d'être utilisées dans ce but (ONUDC, 2011, p. 10).
- 4 Au Brésil, au Burundi, en Colombie, au Libéria, en Afrique du Sud et au Timor oriental entre 1990 et 2010.
- 5 Parmi les interventions axées sur les armes, la plupart étaient des programmes de collecte et de destruction d'armes (47), puis des saisies d'armes (26), des amnisties et des rachats (21), la création de zones sans armes établies sur la base du volontariat (15), des actions de renforcement de la sécurité des arsenaux (6), la formation d'armuriers (3) et enfin des opérations de maintien de l'ordre (3) (OCDE, 2011, p. 37, Tableau 2.2).
- 6 Sont considérés comme des objets illicites les médicaments réglementés,

- les objets tranchants, les feux d'artifice interdits, les biens volés, les objets susceptibles d'être utilisés pour commettre un crime, ceux qui pourraient l'être à des fins d'attaque terroriste ainsi que ceux qui pourraient causer des déprédations volontaires (Eastwood, Shiner et Bear, 2013, pp. 18–19).
- 7 Aux États-Unis, les interventions de prévention de la violence mises en œuvre à Boston (en 2001), à Richmond (en 2003) et à Chicago (en 2007) possédaient toutes un volet de durcissement des peines infligées aux auteurs de crimes par arme à feu. Toutes ces mesures ont présenté un bilan apparemment très positif mais certains se demandent si la violence par arme à feu n'aurait pas commencé à reculer avant même le début des interventions (Durlauf et Nagin, 2011, p. 37).
 - 8 Les campagnes menées dans le domaine de la santé, notamment les campagnes de sensibilisation au VIH/SIDA, sont des modèles de bonnes pratiques susceptibles d'améliorer efficacement la santé publique en changeant les comportements grâce à des activités de communication et de sensibilisation de l'opinion publique. Noar *et al.* (2009) ont proposé une analyse des campagnes de communication de masse et ont remarqué que les visées des campagnes relatives au VIH/SIDA ont évolué positivement pour aller vers un encouragement à adopter des comportements sexuels moins risqués plutôt que de se contenter de faire prendre conscience du problème.
 - 9 Il est important de noter que ces taux sont calculés sur la base des cas d'homicide, et non du nombre de victimes d'homicide. Ils sont donc plus bas que ceux qui tiennent compte du nombre de victimes. Avant 2008, les données fournies par la police dans ce domaine n'étaient pas fiables (Broadhurst, Boudhours et Keo, 2012, p. 3).

Bibliographie

- Abrahams, Naeemah, Rachel Jewkes, and Shanaaz Mathews. 2010. 'Guns and Gender Based Violence in Abrahams, Naeemah, Rachel Jewkes, et Shanaaz Mathews. 2010. « Guns and Gender Based Violence in South Africa ». *South African Medical Journal*, Vol. 100, No. 9, pp. 586–88.
- Attree, Larry. 2005. *SASP Test in North East Serbia : Evaluation Report*. Belgrade : SEESAC.
- Atwood, David, Anne-Kathrin Glatz, et Robert Muggah. 2006. *Demanding Attention : Addressing the Dynamics of Small Arms Demand*. Genève : Small Arms Survey et

- Quaker United Nations Office.
- Bevan, James. 2008. *Crisis in Karamoja : Armed Violence and the Failure of Disarmament in Uganda's Most Deprived Region*. Occasional Paper No. 21. Genève : Small Arms Survey. Juin.
- Broadhurst, Roderic, Thierry Boudhours, et Chenda Keo. 2012. « Crime and Justice in Cambodia ». Dans J. Liu et B. Heberton, eds. *Asian Handbook of Criminology*. 6 février. <http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2118319>
- Cano, Ignacio. 2006. *Living without Arms : Evaluation of the Arms-free Municipalities Project : An Experience in Risk-taking in a Risky Context*. San Salvador : PNUD.
- Chan, Andy et Jason Payne. 2013. *Homicide in Australia : 2008–09 to 2009–10 : National Homicide Monitoring Program Annual Report*. AIC Reports No. 21. Canberra : Australian Institute of Criminology.
- Chapman, S., *et al.* 2006. « Australia's 1996 Gun Law Reforms : Faster Falls in Firearm Deaths, Firearm Suicides, and a Decade without Mass Shootings ». *Injury Prevention*, Vol. 12, No. 6, pp. 365–72.
- Cook, Philip J. et Jens Ludwig. 2006. « Aiming for Evidence-based Gun Policy ». *Journal of Policy Analysis and Management*, Vol. 25, No. 3, pp. 691–735.
- Dreyfus, Pablo, *et al.* 2008. *Small Arms in Rio de Janeiro : The Guns, the Buybacks and the Victims*. Special Report No. 9. Genève : Small Arms Survey.
- Durlauf, Steven N. et Daniel S. Nagin. 2011. « Imprisonment and Crime : Can Both Be Reduced ? » *Criminology & Public Policy*, Vol. 10, No. 1. Février, pp. 13–54.
- Eades, Chris, *et al.* 2007. *Knife Crime : A Review of Evidence and Policy*, 2^e édition. Londres : Centre for Crime and Justice Studies.
- Eastwood, Niamh, Michael Shiner, et Daniel Bear. 2013. *The Numbers in Black and White : Ethnic Disparities in the Policing and Prosecution of Drug Offences in England and Wales*. Londres : Release.
- Fratello, Jennifer, *et al.* 2013. *Coming of Age with Stop and Frisk : Experiences, Self-perceptions and Public Safety Implications*. New York : VERA Institute of Justice.
- Gallup. 2013. *Summary Report*. Enquête non publiée sur les ménages en Libye commandée par le Small Arms Survey et le US Institute of Peace.
- Jaynes, Natalie, Anna Alvazzi de Frate, et Irene Pavesi. 2013. « Trend Lines : Armed Violence in South Africa ». Dans Small Arms Survey. *Small Arms Survey 2013 : Everyday Dangers*. Cambridge : Cambridge University Press, pp. 132–59.
- Karp, Aaron. 2009. « Man, the State, and War : The Three Faces of Small Arms Disarmament ». Dans Small Arms Survey. *Small Arms Survey 2009 : Shadows of War*. Cambridge : Cambridge University Press, pp. 159–91.
- Kirsten, Adele. 2004. *The Role of Social Movements in Gun Control : An*

- International Comparison between South Africa, Brazil and Australia*. Research Report No. 21. Durban : Centre for Civil Society.
- . 2007. *Simpler, Better, Faster : Review of the 2005 Firearms Amnesty*. ISS Paper No. 134. Pretoria : Institute for Security Studies. Avril.
- , et al. 2006. *Islands of Safety in a Sea of Guns : Gun Free Zones in South Africa's Fothane, Diepkloof, and Khayelitsha*. Working Paper No. 3. Genève : Small Arms Survey. Janvier.
- Kuhn, E. M., et al. 2002. « Missing the Target : A Comparison of Buyback and Fatality Related Guns ». *Injury Prevention*, Vol. 8, No. 2, pp. 143–46.
- Lamb, Guy. 2008. « *Under the Gun* : An Assessment of Firearm Crime and Violence in South Africa. Pretoria : Office of the President.
- Leigh, Andrew et Christine Neill. 2010. « Do Gun Buybacks Save Lives ? Evidence from Panel Data ». *American Law and Economics Review*, Vol. 12, No. 2, pp. 509–57.
- Metropolitan Police. 2006. *Knife Amnesty : Impact on Knife Enabled Offences*. <http://www.news.bbc.co.uk/2/shared/bsp/hi/pdfs/06_12_06_%20knife_amnesty.pdf>
- Noar, Seth M., et al. 2009. « A 10-Year Systematic Review of HIV/AIDS Mass Communication Campaigns : Have We Made Progress ? » *Journal of Health Communication*, Vol. 14, pp. 15–42. <http://www.dors.it/alleg/newfocus/201210/Noar_review_AIDS.pdf>
- O'Brien, Adam. 2009. *Shots in the Dark : The 2008 South Sudan Civilian Disarmament Campaign*. HSBA Working Paper No. 16. Genève : Small Arms Survey.
- OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques). 2009. *Conflict and Fragility : Armed Violence Reduction, Enabling Development*. Paris : OCDE.
- . 2011. *Investing in Security : A Global Assessment of Armed Violence Reduction Initiatives*. Conflict and Fragility Series. Paris : OCDE.
- O'Malley, Nick. 2013. « Sandy Hook Massacre : Gun Lobby Targets Australia ». *Sydney Morning Herald*. 12 December. <<http://www.smh.com.au/world/sandy-hook-massacre-gun-lobby-targets-australia-20131212-hv5ed.html?rand=1386809768432>>
- ONUUDC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime). 2011. *2011 Global Study on Homicide*. Vienne : ONUUDC.
- Restrepo, Jorge A. et Edgar Villa. 2010. « Do Bans on Carrying Firearms Work for Violence Reduction ? Evidence from a Department-level Ban in Colombia. » *Universitas Economica*, Vol. 10. Bogotá : Universidad Javeriana.
- Rodgers, Dennis, Robert Muggah, et Chris Stevenson. 2009. *Gangs of Central America : Causes, Costs, and Interventions*. Occasional Paper No. 23. Genève : Small Arms Survey.
- Romero, Michael P., et al. 1998. « Characteristics of a Gun Exchange Program, and an Assessment of Potential Benefits ». *Injury Prevention*, Vol. 4, No. 3, pp. 206–10.
- Pavesi, Irene. 2013. *Analysis of Survey Data on Pastoralist Communities in Somaliland, Karamoja, Eastern Equatoria, and Kenya*. Background paper non publié. Genève : Small Arms Survey.
- dos Santos, Justus Marcelo Justus, et Ana Lucia Kassouf. 2011. « The Effectiveness of Gun Control Laws : "Disarmament Statute" and Public Safety in the City of São Paulo ». Document présenté lors de la Conférence internationale sur l'économie appliquée (International Conference on Applied Economics), Pérouse.
- Secrétariat de la Déclaration de Genève. 2008. *Global Burden of Armed Violence*. Genève : Secrétariat de la Déclaration de Genève.
- . 2011. *Global Burden of Armed Violence 2011 : Lethal Encounters*. Genève : Secrétariat de la Déclaration de Genève.
- de Souza, Maria de Fátima Marinho, et al. 2007. « Reductions in Firearm Related Mortality and Hospitalizations in Brazil after Gun Control ». *Health Affairs*, Vol. 26, No. 2. Mars–avril, pp. 575–84.
- Swift, Art. 2013. « Personal Safety Top Reason Americans Own Guns Today ». *Gallup Politics*. 28 October. <<http://www.gallup.com/poll/165605/personal-safety-top-reason-americans-own-guns-today.aspx>>
- Villaveces, Andres, et al. 2000. « Effect of a Ban on Carrying Firearms on Homicide Rates in Two Colombian Cities ». *Journal of the American Medical Association*, Vol. 283, No. 9, pp. 1205–9.
- Wepundi, Manasseh, James Ndung'u, et Simon Rynn. 2011. *Lessons from the Frontiers : Civilian Disarmament in Kenya and Uganda*. Londres : Saferworld.
- Wille, Christina. 2005. *Finding the Evidence : The Links between Weapon Collection Programmes, Gun Use and Homicide Rates in Cambodia*. African Security Review. Pretoria : Institute of Security Studies.
- Wolf, Sonja. 2011. « Mano Dura : Gang Suppression in El Salvador ». Oxford : Sustainable Security. 1^{er} mars. <<http://sustainablesecurity.org/2011/03/01/mano-dura-gang-suppression-in-el-salvador/>>

Liste des abréviations

RPVA	Réduction et prévention de la violence armée
GFZ	Gun-Free Zone [Zone sans armes - Afrique du Sud]
NFA	National Firearms Agreement [Accord national sur les armes à feu - Australie]
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques

À propos de l'auteur

Marcus Wilson est consultant en recherche et s'est spécialisé dans le domaine des politiques relatives aux armes légères depuis 2008. Il a mené des recherches sur les lois régissant les armes à feu, la prévention de la violence armée, les transferts d'armes et sur le processus international sur les armes légères.

Traduction: Aurélie Cailleaud

Conception et mise en page: HotHouse South Africa

La Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement



La Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, qui a été adoptée par plus de 100 pays, engage les signataires à soutenir les initiatives destinées à mesurer le coût humain, social et économique de la violence armée, à estimer les risques et les vulnérabilités, à évaluer l'efficacité des programmes de réduction de la violence armée et à diffuser les informations sur les meilleures pratiques.

La Déclaration appelle les États à parvenir à des réductions mesurables du fardeau mondial de la violence armée et à des améliorations tangibles de la sécurité humaine d'ici à 2015.

Parmi les organisations affiliées, citons le Bureau de la prévention des crises et du relèvement (BPCR) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Bureau Quaker auprès des Nations unies (QUNO).

Le Secrétariat de la Déclaration de Genève est hébergé dans les locaux du Small Arms Survey, lequel effectue des recherches afin de mieux connaître la distribution, les causes et les conséquences de la violence armée.

Pour tout complément d'information sur la Déclaration de Genève, les activités liées et les publications à son sujet, prière de visiter www.genevadeclaration.org

